

## ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.  
Six mois..... 9 »  
Trois mois..... 4 50

# L'ÉCHO SAUMUROIS

## INSERTIONS

Annonces, la ligne.. » 20  
Réclames, — .. » 30  
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers  
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 5 SEPTEMBRE

## Le futur « Chiendent »

Dans l'allocution qu'il a prononcée au banquet des Sables-d'Olonne, M. Barthou s'est défendu d'appartenir à un cabinet « réactionnaire », comme l'impriment tant de journaux. Il n'a pas eu de peine à montrer qu'il existe, en effet, une différence notable entre la politique qui mérite cette épithète et celle que le gouvernement a pratiquée, lorsque, avant la clôture de la session, il a sollicité de la Chambre le vote d'une loi qui permit d'atteindre « les malfaiteurs de la plume ou de la parole », complices ou instigateurs des incendiaires et des assassins.

Dans le régime sous lequel nous vivons, il ne suffit pas que la direction des affaires soit aux mains d'hommes énergiques et résolus : il faut encore que le Parlement les seconde dans leur tâche ; il faut surtout que le Parlement n'annule pas, par sa propre conduite, tous les effets du bon vouloir, de l'activité, du courage des ministres en fonctions.

Il y aura de forts sarclages et des balayages sans nombre à opérer ; il faudra couper à la racine les interpellations (on a rudement eu tort de ne pas admettre le projet de loi Flandin) et les obstructions déjà semées dans le terrain parlementaire. Un journal matiné de radicalisme et d'extrême-gauchisme énumérera hier les propositions de loi déposées par ces excellents socialistes, dénombrement qui encombre deux colonnes de ce journal. Et si, dans le tas de ces projets, il s'en trouve qui portent sur des objets relativement simples et limités, plusieurs mettent en question l'organisation sociale tout entière. Supposez que le jeu de la machine parlementaire amène, dans deux mois, l'inscription à l'ordre du jour de la proposition Michelin sur la constitution d'une rente au profit de tous les citoyens français âgés de soixante ans, ou de la proposition Gonjat sur la refonte du Code civil, ou de la proposition Jaurès sur le retour à la nation de la propriété des mines, ce n'est probablement ni une, ni deux, ni dix séances qui suffiront pour les discuter, surtout si les amis de ces messieurs ont recours, chaque fois, aux procédés par eux employés lors de la discussion sur la loi de répression des menées anarchistes. Il faudrait compter par semaines, par mois, qui sait ! peut-être par années.

Si, réellement, redoutables du côté interpellations, les socialistes le sont encore plus du côté propositions, la Chambre aura fort à faire et nous ne la voyons pas en des draps paisibles. La campagne de défense quotidienne sera dure à mener, et les républicains sincères et désintéressés n'ont qu'à se ceindre les reins, en vue des combats prochains. Exposés à toutes les difficultés extérieures que leurs devanciers ont connues, ils ont, de plus, à lutter au jour le jour contre un ennemi qui s'est introduit au sein de la place et qui ne perd pas une occasion de la miner.

Le temps du parlementarisme commode, souriant et flâneur est passé. Il faudra désormais militer sans trêve. Cela met de l'intérêt dans la vie politique, et peut-être le pays devra-t-il à l'incessant « rasage » que les socia-

listes infligent à la Chambre, la formation d'une école d'hommes politiques extraordinairement munis sur toutes les questions nouvelles qui se posent. Si le branle-bas révolutionnaire avait cet excellent résultat, surtout s'il n'en avait pas d'autre, il faudrait brûler un fameux cierge à MM. Guesle, Jaurès et leurs amis. Il est vrai que, pour les réconcilier avec le ciel, le cierge ne sera jamais trop gros.

## Les anarchistes à Londres

On écrit de Londres au *Journal* :

« On affirme que, pendant les récents séjours que viennent de faire ici, plus ou moins incognito, différents hommes politiques français, il n'a pas été seulement question de grands travaux publics ou d'études sociales, mais aussi des modifications que l'on pourrait être amené à faire au régime qui règle l'hospitalisation des étrangers en Angleterre.

« L'inspecteur Melville, qui a de ces sujets une connaissance unique en Europe, a été consulté plusieurs fois sur le point de savoir si les ramifications autrefois établies entre les divers centres anarchistes s'étaient développées ou paraissaient se détruire. Il résulte des conversations échangées que tous les rapports qui ont été adressés à M. Melville par les agents qu'il a envoyés un peu partout, démontrent que l'Angleterre deviendrait avant peu « la terre d'asile » par excellence, si l'on n'y prenait enfin garde. Chaque fois qu'une expulsion a lieu, en pays étranger, l'expulsé prend le chemin de Londres.

« C'est ainsi que l'École anarchiste de Lugano une fois fermée, la plupart des « professeurs » qui y enseignaient se sont rendus à Londres où ils ont été signalés, reconnus, classés par M. Melville.

« C'est ainsi également que l'agitateur international Cipriani, chassé de partout en Europe, a dû venir rejoindre ici les compagnons desquels le séparent, au point de vue des doctrines, de si faibles et intermittentes nuances.

« L'opinion se préoccupe de cette sorte de concentration des révolutionnaires du monde entier en Angleterre, et, à la reprise de la vie politique active, on verra réapparaître et discuter avec grandes chances de succès, un de ces projets dont on a déjà parlé, qui réduiraient les facilités vraiment exagérées accordées en Angleterre aux malfaiteurs et réfugiés de tout genre.

« En tout cas, M. Melville achève de dresser un état signalétique des réfugiés, qui sera communiqué, en échange d'un document pareil, au gouvernement français. »

## M. LE COMTE DE PARIS

Stowe-House, 4 sept., 2 h. 30 soir.

La faiblesse de Monsieur le Comte de Paris augmente toujours, mais aucun danger immédiat ne paraît exister.

## INFORMATIONS

Le congrès socialiste de Tours

On écrit de Tours :

« Dans la séance tenue le 3 septembre, les congressistes ont discuté la première question

de leur programme : la propagande. M. Martinet, ancien candidat dans la deuxième circonscription de Tours, déclare que seuls les socialistes ont le droit de se dire républicains et que le mot « République » implique socialisme. C'est ce qu'il faut faire comprendre aux républicains des campagnes pour les convertir.

« L'orateur ajoute qu'il y a trop d'esprit local dans les organisations socialistes, qu'il y faut plus d'expansion, de généralisation. On doit se grouper plus fortement, créer un lien puissant et permanent entre les fédérations, et surtout bien payer ses cotisations.

« M. Caumeau, conseiller municipal de Paris, dit que, dans une tournée qu'il vient de faire dans le Centre et l'Ouest, il a constaté les mêmes défauts d'organisation.

« M. Rozier, délégué de la fédération de Blois, trouve que tous les systèmes de propagande sont bons, à condition qu'on ait de l'argent. Sans argent, on ne peut avoir ni journaux, ni brochures, ni conférenciers pour persuader aux petits propriétaires qu'on ne touchera pas à leur bien. »

### Troubles à Rive-de-Gier

Avant-hier soir, une bande de deux cents grévistes de la verrerie Richarme, auxquels s'étaient joints des femmes et des enfants, a parcouru la ville en chantant des chansons révolutionnaires et des couplets ayant trait à la grève.

Des menaces ont été proférées devant leurs habitations contre diverses personnes, notamment M. Fulchiron, suppléant du juge de paix.

Les manifestants ont ensuite lancé une grêle de pierres sur les logements occupés par les ouvriers partisans de la reprise du travail, sur le poste de nuit de la police et divers autres immeubles.

Au moment où, avec le concours du lieutenant de gendarmerie, il faisait évacuer la place de la Boirie, M. Marécat, commissaire de police, a été frappé à la nuque avec un coup-de-poing américain par un nommé Bonnardelle, qui a été arrêté. L'état du blessé est assez grave. Gendarmes et agents ont enfin pu relouer et disperser les manifestants. Trois autres arrestations ont été opérées.

M. Charpentier, député révolutionnaire, était avec les manifestants.

Les manifestants arrêtés ont été dirigés sur Saint-Etienne.

### Behanzin se plaint

Le bruit ayant couru que Behanzin ne serait pas convenablement traité à la Martinique, le ministre des colonies a immédiatement demandé des renseignements et prescrit qu'on en usât avec l'ancien roi du Dahomey comme l'exigent à la fois la dignité de la France et l'humanité.

### Accident à « la Grande Imprimerie »

Un accident grave s'est produit hier matin, à Paris, dans la Grande-Imprimerie, rue Montmartre.

Trois chauffeurs-mécaniciens étaient occupés à nettoyer une chaudière, lorsqu'ils furent surpris par « un retour de flamme » et brûlés sur différentes parties du corps.

Deux d'entre eux, après un pansement sommaire, ont été reconduits à leur domicile ; le troisième, dont la vie paraît en danger, a été transporté à l'hôpital Bichat.

### Accident à Bordeaux

On télégraphie de Bordeaux, 4 septembre : « Le mascaret a causé, hier soir, en rade de Bordeaux, un accident grave : la goélette *Violette*, de Paimpol, a eu sa chaîne d'ancre brisée ; cette chaîne a frappé à la tête le matelot Jean Jouan et un mousse qui se disposaient à la filer en cas de besoin. Le matelot a eu la tête brisée : transporté à l'hôpital, il est mort pendant le trajet. Le mousse est assez grièvement blessé. »

### Incendie au Puy. — Un propriétaire brûlé vif

Lundi, un incendie a détruit un immeuble appartenant à M. Giraud, à Montregard (Haute-Loire). Les récoltes et les bestiaux ont été brûlés.

En voulant sauver son mobilier, M. Giraud a péri dans les flammes.

Les pertes sont très importantes.

### Arrestation d'un employé des postes à Paris

M. Bernard, commissaire de police aux délégations judiciaires, agissant en vertu d'un mandat d'arrêt, a arrêté hier, dans l'après-midi, rue Montmartre, M. Gaston G..., âgé de vingt-trois ans, employé des postes, qui, étant commis auxiliaire à Angoulême, a détourné un certain nombre de bons de poste.

M. Gaston G... a fait des aveux complets et, pour sa défense, il a déclaré qu'aimant la littérature il ne pouvait, avec son traitement mensuel de 416 fr. 40, acheter les livres qui lui convenaient ; il s'était décidé à subtiliser les bons de poste et les mandats pour se procurer l'argent dont il avait besoin.

## CHINE ET JAPON

Changhai, 4 septembre.

Le gouvernement chinois a fait ramener de Formose cinq grands transports chargés de troupes ; ces troupes sont destinées à la garde des côtes du Nord de la Chine.

La Chine pousse très activement ses travaux de défense le long des côtes.

Un édit impérial accorderait des récompenses au général Yeh ainsi qu'à 700 officiers chinois pour la victoire de Ping-Yang. D'après le général Yeh, les Japonais auraient perdu dans cette bataille 3,000 hommes ; les pertes des Chinois seraient très petites.

Ce télégramme demande confirmation.

## Les incendies de forêts en Amérique

Le télégraphe transmet de nouveaux détails sur le terrible incendie de forêts qui vient de faire de si nombreuses victimes aux Etats-Unis.

Des 400 maisons de Hinckley, une trentaine seulement sont restées intactes.

Hinckley est situé à la jonction de deux grandes lignes de chemin de fer.

Cette localité avait environ 1,700 habitants, et l'exploitation des forêts était sa principale industrie.

On a enterré avant-hier, dans la même fosse, 90 cadavres, hommes, femmes et enfants, dont quelques-uns complètement carbonisés.

Les 700 habitants de Baronet et les 250 de Shellake ont disparu.

Des étendues considérables de forêts ont été



consumées avec le matériel servant à l'exploitation.

D'après les dernières évaluations, près de 400 personnes ont péri.

L'incendie s'étend à la partie nord-ouest de Wisconsin.

Les trois villes de Riblake, Bradshaw, Mangro, ont été anéanties et nombre de personnes ont disparu.

D'après le *Herald*, six villes du Minnesota et du Wisconsin sont devenues la proie des flammes et 300 cadavres ont déjà été retrouvés.

La police a arrêté, à Washburne, cinq personnes soupçonnées d'avoir mis le feu aux forêts.

Le gouverneur du Minnesota et les autorités de plusieurs villes ouvrent des souscriptions publiques.

Plusieurs journaux évaluent les pertes matérielles à plus de 12 millions de dollars sans compter les forêts.

Le nombre des morts s'élève à 400, suivant les uns, à un millier d'après les autres.

New-York, 4 septembre. — D'après un reporter qui a visité le théâtre des incendies dans le Minnesota et le Wisconsin, le nombre des morts est de 200 à Hinckley, de 62 plus 21 disparus à Sunlake, de 24 à Miller, de 28 à Pokagama, et de 50 dans les autres localités.

## CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 5 Septembre

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 16°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 15°
Midi,	763 m/m	au-dessus 19°
Hausse,	2 m/m	
Baisse,	3 m/m	
Température minima de la nuit		au-dessus 12°

SAUMUR

### MORT MYSTÉRIEUSE

(Sous toutes réserves et en dehors de l'enquête officielle qui se poursuit au moment où nous mettons sous presse.)

Hier soir, à minuit, le fils de l'artificier Lardé, jeune homme de 21 ans, ordinairement rangé, sobre et d'une conduite assez régulière, était vu au *Café de l'Univers*, où il dépensait environ cinq francs.

Nous donnons ce chiffre parce qu'il peut présenter un intérêt dans l'instruction, en raison des circonstances de la mort et des suppositions lancées dans le public.

A une heure du matin, un cher d'omnibus rencontrait, rue Beaurepaire, Lardé qui regagnait sa demeure.

Au café, il s'était montré d'humeur gaie et rien dans ses paroles ou ses actes ne pouvait faire prévoir sa fin prochaine.

Le jeune homme rentra chez lui, — une femme, habitant au-dessous de lui, l'entendit marcher dans sa chambre, — monta dans cette chambre sise au second étage donnant sur une arrière cour, enleva son chapeau, ôta son paletot et.....

Ce matin, à 5 heures 1/2, M. Lardé père, descendu dans la cour, trouvait le cadavre de son fils, la face appuyée sur une grille aérant une cave, les bras croisés sur la poitrine, le crâne ouvert et brisé sur une longueur d'environ cinq centimètres. De cette fracture ne s'était écoulée aucune goutte de sang qui, sorti abondamment par la bouche et par le nez, avait coulé, le long du soupirail, jusque sur l'aire de la cave.

M. Lardé père appela au secours et les premiers voisins accourus firent aviser immédiatement M. le commissaire de police qui se rendit sur le lieu de l'accident accompagné de M. le docteur Renou. M. Peton ne vint que plus tard prendre part à l'enquête.

Notons que Lardé fils occupait, sur la cour, une chambre sise au second étage.

Aucune des personnes domiciliées sur la cour de cette maison n'a entendu ni cri, ni plainte, ni bruit de chute. Au premier étage règne un balcon sur lequel s'ouvrent des chambres habitées par des femmes.

Que supposer ?

Dés maintenant, et sauf constatation officielle contraire, il résulte qu'il n'y a pas suicide et qu'on est en présence d'un crime ou d'un accident.

Un crime ?

Il aurait donc été appelé dans la cour après qu'il se fût en partie déshabillé, et on l'y aurait assommé avec un instrument contondant ? Quel serait l'auteur intéressé du crime ?

Un accident ?

C'est plus vraisemblable.

On suppose — oh ! nous multiplions les réserves ! — On suppose qu'il voulut entrer chez l'une des dames dont le logement s'ouvre sur le balcon. Alors, quelqu'un l'aurait repoussé et, sous le coup de cette poussée, il serait tombé, la tête en avant, sur la grille où il aurait trouvé la mort. On a relevé, au pied du mur, une plaquée de sang qu'il aurait crachée dans la dernière expiration.

Tels sont, jusqu'à présent, les faits connus.

Nous mentionnons, simplement pour mémoire, les racontars divers offrant quelque rapport avec l'accident.

On a mentionné une somme de 30 fr. qu'il possédait, vue entre ses mains, et qu'on n'aurait pas retrouvée dans son porte-monnaie. D'où, induction d'assassinat pour le voler.

Il est parlé aussi d'une bague disparue du

doigt où il la portait habituellement. Encore, meurtre pour vol.

Les 30 francs ?

Nous savons que, vendredi dernier, un honorable commerçant de notre ville remettait à la victime une somme de 33 francs. Depuis ce jour, surtout s'il passait ses soirées au café ou qu'il fréquentât certaines dames, les 33 francs ont pu s'envoler aisément et sans excès de dépense.

La bague ?

Il n'est pas défendu d'admettre qu'il l'ait donnée, la veille de sa mort, le soir même, à quelque maîtresse d'occasion.

Nous terminons ici ce triste racontar et nous donnerons demain, s'ils nous sont officiellement communiqués, de plus amples et plus certains détails.

## A M. Peton

M. de Grandmaison nous adresse, avec prière d'insertion, les deux notes suivantes visant : 1° la *joialité libre-penseuse* dirigée contre lui par des messieurs en pleine insurrection vis à vis de la décence et de l'orthographe ; 2° le file local du *Courrier* portant la date des 3 et 4 septembre et intitulé : M. BARTHOU A SAUMUR.

### PREMIÈRE PETONERIE

Aux suites incongrues du balthazar jovial qui termina les funérailles de l'honorable M. Peton père, M. de Grandmaison n'a qu'un mot à répondre : Il se soucie, comme M. R... se soucie de l'orthographe, de la grossièreté des amis et commanditaires de Dubarry. Il sait ce que pèsent ces messieurs, et l'arrondissement entier les taxe à leur juste valeur. D'ailleurs, l'enterrement des « frères » n'étant, pour les admirateurs de M. Peton, qu'un prétexte à de formidables culottes, ces messieurs n'ont pas, dans la circonstance, dérogé au principe ; et comme, au dessert, ils perdent, généralement, la conscience de leurs actes, il n'y a pas lieu de se préoccuper de leur malpropreté finale : *finis coronat opus*. Le capitaine Peton pourra traduire, s'il en est capable, ces trois mots aux recrues de son bataillon.

### SECONDE PETONERIE

Abusant d'un éloignement momentané de son coadjuteur Roland, M. Peton vient de pondre une nouvelle bévue dépassant en diamètre toutes ses précédentes dont le public a mesuré la notable envergure.

Dans son *Courrier* des 3 et 4 septembre, à l'article « M. BARTHOU A SAUMUR », M. Peton avance qu'on a été fort étonné de ne pas voir M. de Grandmaison venir serrer la main de son ami le ministre.

M. Peton semble — sauf notre respect, —

imiter, ici, l'animal qui sollicite du son. Il n'ignore pas, et aucun de ses lecteurs ne l'ignore, que M. de Grandmaison fait, en ce moment, ses 28 jours à Chartres et qu'il lui était aussi malaisé, sinon impossible, de se déplacer pour saluer M. le ministre, que de prévoir le passage fortuit et rapide de son ami Barthou, lequel est — n'en déplaise à M. Peton — un homme honnête et intelligent, qualités extrêmement rares (on n'en a que trop de preuves !) dans la bande Petonarde, Petoneuse et Petonante.

Après cette immense jobarderie, nous pourrions tirer l'échelle. Non. Pas encore.

Le « Petonisme », ce fléau inconnu des générations antérieures, boîte de Pandora ouverte encore quelque temps (combien de temps, Seigneur !) sur la tête des innocents Saumurois, le « Petonisme » défie tout traitement et toute guérison.

Nous sommes donc, malheureusement, fondés à redouter un nouvel et prochain accès de cette singulière et déplorable maladie.

Hélas ! pauvres Saumurois !!

### École d'Application de Cavalerie de Saumur

LISTE des Sous-Officiers de cavalerie admis, en qualité d'élèves-officiers, à suivre les cours de l'École d'application de cavalerie à dater du 1<sup>er</sup> avril 1895.

MM.

- Lebas, du 9<sup>e</sup> régiment de dragons.
- Ruinart de Brimont, du 14<sup>e</sup> rég. de chass.
- Adam, du 24<sup>e</sup> régiment de dragons.
- Scheffter, du 12<sup>e</sup> régiment de chasseurs.
- Le Gouz de Saint-Seine, à l'École d'application de cavalerie.
- Harmiaux, du 3<sup>e</sup> régiment de hussards.
- Auray, du 25<sup>e</sup> régiment de dragons.
- Baratte, du 28<sup>e</sup> régiment de dragons.
- De Tauriac, du 3<sup>e</sup> rég. de chass. d'Afrique.
- Tacquet, du 18<sup>e</sup> régiment de chasseurs.
- Bureau, du 1<sup>er</sup> régiment de dragons.
- Routier, du 4<sup>e</sup> régiment de chasseurs.
- D'Oullenbourg, du 31<sup>e</sup> régiment de dragons.
- Dodeman, du 13<sup>e</sup> régiment de chasseurs.
- Le Compasseur Créquy Montfort de Courton, du 8<sup>e</sup> régiment de hussards.
- Feyler, du 16<sup>e</sup> régiment de chasseurs.
- West, du 41<sup>e</sup> régiment de cuirassiers.
- Hartmann, du 6<sup>e</sup> rég. de chass. d'Afrique.
- Danger, maréchal des logis de manège à l'École supérieure de guerre.
- De Serres, du 14<sup>e</sup> régiment de dragons.
- Margot-Duclot, du 4<sup>e</sup> rég. de hussards.
- Mouze, du 7<sup>e</sup> régiment de hussards.
- Clergues, du 13<sup>e</sup> régiment de hussards.
- Laisné, du 12<sup>e</sup> régiment de dragons.
- De Peyronnet, du 9<sup>e</sup> régiment de dragons.
- Arizzoli, du 19<sup>e</sup> régiment de dragons.
- Grilhon, du 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs.
- Blacque-Bélaïr, du 27<sup>e</sup> régiment de dragons.

## UNE PUPILLE GÉNANTE

Par ROGER DOMBRE

Seconde partie

Gilberte avait pâli sous l'insulte. Elle se redressa, et, sans colère mais avec une grande dignité :

— Assez, mon oncle, je n'ai jamais songé à hériter de vous ; il est probable que vous vivrez aussi longtemps que moi et je vous le souhaite. Je n'ai jamais une minute pensé à ce que votre mort pourrait me rapporter un jour. Vous me chassez de votre toit, c'est bien, je n'y resterai pas. J'emporte néanmoins le souvenir de vos bontés passées que n'efface point votre dureté actuelle. Adieu, mon oncle, soyez heureux et ne pensez plus à moi puisque vous me traitez d'ingrate.

C'est ainsi que se séparèrent sans se toucher la main, sans un mot de regret, ces deux êtres qui avaient vécu plus de dix ans dans la plus grande intimité.

Une fois la porte refermée sur M. Simiès,

Gilberte s'affaissa sur une chaise et se couvrit le visage de ses mains.

— Chassée ! murmura-t-elle, et je ne sais où aller.

Comme elle n'était pas fille à s'éterniser sur des regrets superflus, elle se fit apporter sa malle et commença à y empiler son trousseau et quelques menus objets.

Elle endossa un costume de voyage simple et élégant, mit dans sa bourse ses économies de jeune fille qui se montaient environ à quinze cents francs plus un peu de menue monnaie, et suspendit à sa ceinture une légère sacoche contenant ses bijoux, assez nombreux d'ailleurs, puisqu'elle possédait ceux de sa mère.

Elle fit descendre son bagage chez la concierge et sortit : elle avait besoin de marcher, de se secouer, car elle se sentait comme sous l'influence d'un rêve pénible.

— Où aller ? où aller ? se répétait-elle le long du chemin.

Certes, elle ne manquait pas d'amies. Malheureusement elle ne se sentit l'envie d'aller frapper à la porte d'aucune d'elles. Son histoire eût vite fait le tour de Paris. Et que dire ? Qu'elle était chassée de chez son oncle ? Elle eût avoué son étrange position, et de grand cœur, si elle

eût connu une seule personne capable de la bien conseiller.

Mais parmi ces jeunes femmes ou ces jeunes filles si aimables en visites, elle n'avait pas une confidente, pas une véritable amie ainsi qu'elle l'avait confié à Albéric Daltier.

Non, personne, Gilberte était bien absolument seule et abandonnée dans ce grand Paris, dans l'univers entier, même.

Elle fuyait d'instinct les rues fréquentées ; il lui eût été pénible de rencontrer en ce moment quelque rieuse compagne ou quelque ami de M. Simiès, qui se fussent étonnés de voir pour la première fois Mademoiselle Mauduit parcourir seule à pied les rues de Paris.

Après une heure de marche inconsciente, Gilberte fut lasse, bien lasse.

Où se reposer ? elle avait besoin de penser loin du bruit de la foule.

Elle descendait la rue Blanche et vit à sa droite l'église de la Trinité.

— Si j'entrais là ? se dit-elle.

Un scrupule lui vint : elle qui ne mettait jamais le pied à l'église, il lui semblait malséant de venir s'y asseoir ainsi que ces mendiants et ces vagabonds qui raillent les choses saintes mais cherchent un lieu de repos et de chaleur,

l'hiver, sous les voûtes sacrées.

Eh, mon Dieu ! n'était-elle pas vagabonde elle aussi, la pauvre Gilberte ? Savait-elle seulement où, ce même soir, elle reposerait sa tête ?

Faisant taire sa délicatesse ombrageuse elle franchit le porche, et sans prendre d'eau bénite, sans s'agenouiller pour faire au moins un acte d'adoration, elle s'assit à l'ombre d'une nef déserte, gardant là comme ailleurs sa tenue correcte, avec une nuance de respect instinctif.

Elle ne savait pas offrir sa peine à Dieu, la pauvre enfant, elle ne savait pas lui crier : Inspirez-moi, car je souffre et ne sais à quoi me résoudre. Seulement Celui qui l'appelait secrètement du fond du tabernacle veillait sur cette âme dévoyée par une faussé éducation et qui renfermait cependant de hautes aspirations.

Il lui envoya une pensée soudaine.

— Les Daltier ! je n'y songeais pas ! pourquoi n'irai-je point à eux ? Je suis sûre qu'ils ne me repousseront pas.

Cette inspiration lui était soufflée par son bon ange eu par sa mère, certainement. Qui sait ? pour son salut sans doute ; pour son malheur aussi peut-être.



Bertout, du 5<sup>e</sup> régiment de dragons.  
Juille, du 19<sup>e</sup> régiment de chasseurs.  
De Gabrielli de Gubio, du 7<sup>e</sup> rég. de cuirass.  
Hesse, du 31<sup>e</sup> régiment de dragons.  
Grand, du 1<sup>er</sup> régiment de dragons.  
Le Roy, du 9<sup>e</sup> régiment de hussards.  
De la Garde, du 8<sup>e</sup> régiment de dragons.  
Marcotte de Sainte-Marie, du 12<sup>e</sup> régiment de chasseurs.

Dillon, du 9<sup>e</sup> régiment de hussards.  
Sannois, du 30<sup>e</sup> régiment de dragons.  
Lancelot, du 19<sup>e</sup> régiment de chasseurs.  
De Guéron, du 12<sup>e</sup> régiment de hussards.  
Boisse, du 8<sup>e</sup> régiment de cuirassiers.  
De Mauduit, du 8<sup>e</sup> régiment de dragons.  
Costeroste, du 5<sup>e</sup> rég. de chasseurs d'Afrique.  
Moricelley, du 10<sup>e</sup> régiment de hussards.  
Fouquet, du 2<sup>e</sup> régiment de dragons.  
Fontaine, du 21<sup>e</sup> régiment de dragons.  
Cathelin, du 8<sup>e</sup> régiment de chasseurs.  
Burdillat, du 7<sup>e</sup> régiment de hussards.  
Gavoille, du 13<sup>e</sup> régiment de hussards.  
Dejean, du 2<sup>e</sup> régiment de spahis.  
Auriol, du 30<sup>e</sup> régiment de dragons.  
Lewal, du 2<sup>e</sup> régiment de hussards.  
Van-Ackere, du 8<sup>e</sup> régiment de dragons.  
Leconte, du 3<sup>e</sup> régiment de dragons.

Mougenot, du 9<sup>e</sup> régiment de cuirassiers.  
De Foucaud et d'Aure, du 5<sup>e</sup> rég. de chass.  
Lehagre, du 12<sup>e</sup> régiment de chasseurs.  
De Valroger, du 19<sup>e</sup> régiment de chasseurs.  
Mennier, du 4<sup>e</sup> régiment de dragons.  
Bigot de la Touanne, maréchal des logis de manège à l'École supérieure de guerre.

De Gaudard d'Allaines, du 14<sup>e</sup> rég. de chass.  
Desquilbet, du 11<sup>e</sup> régiment de hussards.  
Debrant, du 11<sup>e</sup> régiment de hussards.  
De Pierre de Bernis, du 3<sup>e</sup> rég. de huss.  
Urbain, du 21<sup>e</sup> régiment de chasseurs.  
Boutot, du 2<sup>e</sup> régiment de cuirassiers.  
De Masin, du 10<sup>e</sup> régiment de cuirassiers.  
Plasseraud, du 15<sup>e</sup> régiment de dragons.  
Pouret de Sahune, du 15<sup>e</sup> rég. de huss.

*Ex aequo* : Petit, du 13<sup>e</sup> régiment de dragons.  
Ehrmann, du 11<sup>e</sup> régiment de hussards.  
Boissaud, du 2<sup>e</sup> escadrons de spahis soudanais (Soudan).  
Belbèze, du 1<sup>er</sup> rég. du cuirass. (Dahomey).

## MUSIQUE MUNICIPALE

La Musique Municipale de Saumur se fera entendre dans le Square dimanche prochain 9 septembre, à 8 heures du soir.

### Programme

1. Paris, allegro..... ETCHEPARE.
2. Jeanne Maillotte, ouverture.... RAYNAUD.
3. Volupté, mazurka pour clarinette. BLÉGER.
4. Une Nuit à Grenade, fantaisie... BUOT.
5. Croquignole, polka pour piston. ETCHEPARE.

Le Chef de Musique, V. MEYER.

### Bracelet perdu

M<sup>lle</sup> Touret, domiciliée chez ses parents, 66, rue Saint-Nicolas, a déclaré, au bureau de

police, avoir perdu dans l'après-midi d'avant-hier, sur le parcours de Saint-Hilaire-Saint-Florent à la rue du Marché-Noir, un bracelet en or uni.

Il y aura récompense pour la personne qui rapportera ce bracelet au domicile de M<sup>lle</sup> Touret.

### Tournées Frédéric Achard

Cette fois-ci, M. Frédéric ACHARD nous amène dix-huit artistes! Nous allons donc faire de nouvelles et agréables connaissances, car nous savons que les artistes présentés par M. ACHARD sont toujours choisis. Néanmoins, au milieu de ce groupe, nous aurons double plaisir à retrouver nos anciens amis: M. Frédéric ACHARD, d'abord, toujours en tête pour notre plus grande joie; MM. CORBIN et GÉURY, dont les succès ne se comptent plus, M. GERMAIN qui s'est fait beaucoup remarquer dans sa création de Canasson. Puis M<sup>me</sup> ACHARD, la toute gracieuse, qui fait le charme du spectacle, et enfin M<sup>me</sup> BARBEROT, sans qui la tournée ne serait pas complète.

La représentation de *Un Fil à la patte* aura lieu mercredi prochain 12 septembre.

### La classe 1890

Le ministre de la guerre a décidé que les militaires de la classe de 1890, ainsi que les hommes qui doivent passer dans la réserve avant le 1<sup>er</sup> novembre prochain sous les drapeaux, seront envoyés en congé aux dates ci-après:

1<sup>o</sup> Le 25 septembre, pour les corps qui ne prennent point part aux manœuvres et pour ceux qui les auront terminées assez à temps pour se trouver dans leur garnison le 22 septembre;

2<sup>o</sup> Le troisième jour après celui du retour dans les garnisons, pour les corps qui n'auraient pas terminé leurs mouvements le 22 septembre.

Seront également envoyés en congé les hommes des classes de 1891 et de 1892, appelés pour un an.

Les exceptions d'usage seront faites à l'égard des militaires proposés pour la retraite, des rengagés avec prime, de ceux qui auraient encouru des punitions, etc.

### DOUÉ-LA-FONTAINE

#### Vagabond dangereux

Lundi dernier, dans la soirée, un étranger entra chez M. Lord, fermier à la Chapette, commune de Doué-la-Fontaine, et demandait un verre de vin que le maître de la ferme lui octroya. Le solliciteur avait à peine porté le verre à ses lèvres qu'il s'écria: « Je n'en veux point, je n'aime pas la boisson; c'est du vin qu'il me faut ».

— Je ne bois que du demi-vin, répondit le fermier. Et, si vous n'êtes pas content, prenez la porte.

un ami, sans un parent pour l'escorter et lui souhaiter bon voyage.

Malgré son aplomb habituel, Gilberte se sentait gênée; c'était la première fois qu'elle se mettait seule en route, et le trajet devait être assez long.

Alors, les pieds sur la bouillote, la tête appuyée aux coussins gris du compartiment, elle ferma les yeux, feignant de dormir; en réalité elle pensait et sa pensée n'était pas riante.

Elle n'arriva à Marseille que le lendemain après midi.

(A suivre.)

### CE QUI N'ARRIVERA PAS

Quand on se lassera des baisers d'une mère,  
Quand on préférera Georgeonnet à Molière,  
Quand le pétrole aura détrôné le soleil,  
Le savon du Congo trouvera son pareil.

A. Nitet, au parfumeur Victor Vaissier.

### BOURSE DE PARIS

Du 4 Septembre 1894

3 0/0 . . . . .	104	20
3 0/0 amortissable . . . . .	102	»
3 1/2 . . . . .	109	»

L'homme s'en alla en prononçant ces paroles: « Tu seras récompensé comme tu le mérites ». Puis, en frôlant un pailler, il en arracha quelques fétus et dit à M. Lord: Tu grilleras comme les autres.

Le fermier courut aviser les gendarmes de Doué qui rattrapèrent le chenapan au moment où il demandait l'aumône et l'interrogèrent. Il déclara se nommer Vaillant, ouvrier maréchal, sans domicile ni travail, prétendit qu'il mendiait honnêtement, sans insulter personne, et confessa neuf condamnations.

On le mit en état d'arrestation. Mais, quand on voulut le conduire à la chambre de sûreté, Vaillant refusa de marcher, sous prétexte que « le gouvernement était assez riche pour lui payer une voiture ». Les gendarmes ne prirent point cette exigence en considération et transfèrent le vagabond à leur caserne d'où ils l'ont amené au parquet de Saumur.

### TIGNÉ

#### Épanchements conjugaux

Le 22 mai dernier, Piochon, journalier au Grouas commune de Tigné, portait, pour la première fois, la main sur son épouse. Il prit, sans doute, goût à l'exercice, car il le continua d'une façon régulière, au dire de sa femme, jusqu'au 30 août dernier. Piochon reprochait à sa moitié de « causer aux hommes », ce que la dame nie ardemment.

Donc, jeudi dernier, sans rime ni raison, suivant la version de la plaignante, le mari frappa la pauvre femme à coups de pied et à coups de bottes et, quand il l'eut suffisamment moulue, il l'enferma dans un toit à porcs, d'où elle s'évada pour raconter l'histoire aux gendarmes de Martigné-Briand. M<sup>me</sup> Piochon se prétend victime de la haine de sa belle-mère qui avait aidé son fils dans la trempée du 30 août.

Piochon reconnut qu'il avait frappé le 22 mai, mais il déclina les tournées suivantes; et voici comment il explique et justifie la « danse » de jeudi: il avait donné à sa mère une poignée de choux qui ne valait pas un sou; d'où querelle violente de sa femme à laquelle, impatienté, il administra une remontrance *manu militari* et qu'il enmena dans le toit aux gorettes.

La mère Piochon nie son intervention dans l'affaire du 30 août. Néanmoins, procès-verbal a été dressé contre elle aussi bien que contre le mari.

Les blessures de la plaignante ne présentent, aux termes d'un certificat de M. le docteur Godard, aucun caractère de gravité.

#### La navigabilité de la Loire

Du *Petit Courrier* d'Angers:

« Nous apprenons que les mariniers des bords de la Loire ont l'intention de se constituer prochainement en syndicat, pour donner un appui effectif aux propositions de canalisation de la Loire présentées par l'honorable M. Frémy, conseiller général de Chalonnnes.

« Nous ne pouvons qu'encourager vivement les mariniers à réaliser cette intention le plus promptement possible. La question de la navigabilité de la Loire entre Nantes et Orléans, grâce à l'intervention et à l'énergique persévérance de M. Frémy, est actuellement à l'ordre du jour.

« Plusieurs mariniers se sont exprimés devant nous sur cette question. Tous sont d'accord à réclamer une canalisation qui rendra à la batellerie sa prospérité et aux populations riveraines de la Loire une source de produits qui est tarie depuis trop longtemps pour elle... »

#### Un député socialiste à Angers

On annonce la présence à Angers de M. Jourde, député socialiste de la 3<sup>e</sup> circonscription de Bordeaux. Il est venu voir sa sœur qui habite, croyons-nous, rue Parcheminerie.

Ce que beaucoup ignorent sans doute, c'est que M. Jourde a travaillé à Angers, dans sa jeunesse, dans la noble industrie des parapluies. Il était employé comme plaqueur à la maison Sarret-Terrasse, actuellement maison Girard-Sarret-Godin. On nous rapporte même

qu'étant trop petit, il était obligé, pour faire son travail, de monter sur un escabeau.

Avant-hier, vers deux heures de l'après-midi, M. Jourde s'est présenté à la maison Girard-Sarret-Godin. Il a fait venir ses vieux camarades, parmi lesquels MM. Jean Rocher, presque un compatriote, et Mole. Il leur a serré la main à tous.

Nous ne savons si M. Jourde a demandé à revoir l'escabeau qui lui servait jadis. Mais tout le monde a pu constater qu'il n'en aurait plus besoin. M. Jourde a grandi depuis qu'il a... plaqué son métier. (*Petit Courrier*.)

### Bretagne et Anjou

Dimanche soir, à Ancenis, au banquet qui a suivi l'inauguration de la statue de Joachim du Bellay, M. Léon Séché ayant porté un toast spécial au maire d'Angers, M. le docteur Guignard a répondu:

«... Joachim du Bellay a trop aimé l'Anjou, il a trop aimé son « Loire gaulois » et son « petit Liré » pour que je n'aie pas eu à cœur de saluer sa statue et de célébrer avec vous les lettres françaises dont il fut, au XVI<sup>e</sup> siècle, un des plus nobles représentants.

« En suivant le chemin bordé de roses et de lauriers qui conduit d'Angers à Ancenis, je me suis dit: C'est ici le pays des Muses, elles ont quitté les pentes de l'Hélicon. En prêtant l'oreille, on pourrait entendre dans les nuits étoilées leurs danses, leurs chœurs sacrés.

« Je les ai cultivées dans ma jeunesse, je les honore à l'heure présente. Il me semble que j'aurais mérité leur colère si je m'étais abstenu. Il n'est pas bon, il n'est pas prudent de se brouiller avec les divinités. Voilà pourquoi je me suis rendu à votre appel. Ma présence ici, avez-vous dit, prouve que la ville d'Angers n'est pas jalouse de votre œuvre.

« Les grands hommes répugnent aux questions de terroir et chacun de nous peut les honorer librement et à sa guise; et d'ailleurs, Messieurs, ne sommes-nous pas encore en Anjou, sur la terre d'Ancenis? Qui pourra nous dire où commence la Bretagne, où finit l'Anjou?

« Je n'ai vu nulle part de ligne de démarcation, c'est toujours la splendide vallée de la Loire, telle que nous la voyons de Saumur à Ingrandes. C'est assez pour que je me croie en Anjou, j'en garde au moins l'illusion. J'ai toujours aimé la conciliation. Si vous voulez, nous déclarerons votre charmante ville trait d'union entre les deux provinces, signe aimable et vivant de la Fédération Bretonne-Angevaine. Joachim du Bellay est notre bien commun, en même temps que sa statue témoigne de notre piété pour lui, elle nous rappellera le lien qui nous unit dans l'amour de la patrie et des lettres.

« C'est dans ces sentiments, Messieurs, que je bois à la municipalité d'Ancenis, à son digne chef et à son nouvel hôte de bronze. »

### BULLETIN FINANCIER

4 septembre 1894.

La séance d'aujourd'hui a été très animée. On a débuté en avance sensible sur hier; évidemment il y a eu des rachats, car on n'a pas voulu reporter des vendeurs. On fait des folies qui seront payées cher plus tard.

Londres et les places étrangères sont très fermes. Le 3 0/0 a coté au début le cours de 104.47 1/2. On a fait 104.52, en clôture on est moins bon, mais quelques centimes n'ont aucune importance après un mouvement pareil.

Le Foncier s'améliore à 900, le Crédit Lyonnais s'inscrit à 765 et le Comptoir National d'Escompte à 520.

La Société Générale est en avance à 467.50. Très bonne tenue de nos grands chemins qui tendent à regagner ce qu'ils avaient perdu.

Haussé du Suez à 2.420.  
L'italien est à 82.50. L'Extérieure, poussé à un moment jusqu'à 69 1/4, revient à 68 3/4. Les fonds ottomans sont très recherchés: 4 0/0 26.15 et il ne donne que 1 0/0.

Les fonds austro-hongrois sont fermes. La Banque des Pays-Autrichiens s'avance à 541.75.

En Banque, la Mossamedès s'avance à 33.50 avec de très bonnes tendances.

DE LAVIGERIE,  
22, place Vendôme, Paris.  
Le Gérant, L. DELAUNAY.



Etudes de M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, 12,  
Et de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

# VENTE

SUR LICITATION  
ENTRE MAJEUR ET MINEURS  
EN 8 LOTS,

## 1° D'un vaste Corps de Bâtiments

Comprenant trois maisons d'habitation, cour et jardin, hangar et remise, situé à Saumur, rue d'Orléans, n° 83;

## 2° D'une Maison Avec Jardin

Sise rue d'Orléans, n° 83, actuellement occupée par M. Thiffine;

## 3° D'une autre Maison

Sise grande rue Saint-Nicolas, n° 71 et 73;

## 4° D'une autre Maison AVEC JARDIN

Magasin et Grenier  
Le tout situé avenue de la Gare de l'Etat et rue de Poitiers;

## 5° D'UN MAGASIN Et un Jardin entourés de murs

Sis rue Fardeau;

## 6° De deux Magasins Avec hangars

Sis avenue de la Gare de l'Etat;

## 7° D'une Cave en roc

A La Fuye;

## 8° D'un Terrain

Planté de rangées de vigne et d'arbres fruitiers  
Sis à la Butte-Saint-Julien, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent;

Le tout dépendant de la succession de M. AUGUSTE GASNAULT, entrepreneur à Saumur, et des communautés GASNAULT-PELLETIER et GASNAULT-COTTINI.

**L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur, rue d'Orléans, le Lundi 4<sup>er</sup> Octobre 1894, à une heure de l'après-midi.**

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :  
Qu'en exécution d'un jugement contradictoire rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt-six juillet mil huit cent quatre-vingt-quatorze ;  
Aux requêtes, poursuites et diligences de :  
M. Victor-Auguste Gasnault, entrepreneur, demeurant à Saumur, rue d'Orléans, n° 83,  
Demandeur, ayant pour avoué M<sup>e</sup> V. LE RAY, licencié en droit, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, y demeurant, rue du Marché-Noir, n° 12 ;  
Contre : M. Emile Boret, menuisier, demeurant à Saumur, avenue de la gare de l'Etat, pris en qualité de tuteur naturel et légal de ses deux enfants mineurs, Emile et Léonie Boret, issus de son mariage avec Madame Léonie-Pauline Gasnault, décédée à Saumur, le vingt-six juin mil huit cent quatre-vingt-quatre,  
Défendeur, ayant pour avoué M<sup>e</sup> LE BARON, licencié en droit, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, y demeurant, rue du Marché-Noir, n° 12 ;  
En présence ou lui dûment appelé de : M. Gustave Frunzer, marchand de meubles, demeurant à Saumur, rue Saint-Jean, pris en qualité de subrogé-tuteur ad hoc des mineurs Boret, fonction à laquelle il a été nommé et qu'il a acceptée suivant délibération du conseil de famille desdits mineurs, prise sous la présidence de M. le Juge de paix du canton sud de Saumur, le premier juin mil huit cent quatre-vingt-quatorze, en raison de l'opposition d'intérêts existant entre eux et M. Victor-Auguste Gasnault, leur subrogé-tuteur.  
Il sera, aux jour lieu et heure sus-indiqués, procédé par le ministère de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, à la vente par licitation des immeubles dépendant de

la succession de M. Gasnault père et des communautés Gasnault-Pelletier et Gasnault-Cottini, sur les lotissements et mises à prix ci-après.

## I. Ville de Saumur

**PREMIER LOT**  
1. Une maison, habitée par M. Victor-Auguste Gasnault, rue d'Orléans, comprenant une cave voûtée en soubassement, trois pièces au rez-de-chaussée, trois pièces au premier étage, grenier au-dessus, couverture en ardoises ;

2. Une maison, à l'ouest de celle-ci et contiguë, comprenant un rez-de-chaussée, un premier étage, grenier, couverture en ardoises. Le rez-de-chaussée et le premier étage ont chacun deux pièces.

3. Cour et jardin au midi des deux maisons ci-dessus. Dans la cour, un hangar couvert en ardoises vers levant, buanderie avec grenier au-dessus couvert en ardoises, lieux d'aisances, grenier au-dessus, écurie, grenier au-dessus, couverture en ardoises, au midi de la cour, hangar et remise, grenier au-dessus couvert en ardoises, pompe dans le hangar, fosses à fumier au couchant de la cour et au midi du passage, remise et hangar, cour, greniers sur la remise, vestibule au milieu, couverture en ardoises, escalier en pierre au couchant de la remise pour l'accès aux greniers et à une cuisine faisant partie de la maison ci-après.

4. Une autre maison, sur la rue d'Orléans, numéro 83, ayant quatre caves voûtées en soubassement, cabinets et écurie ainsi qu'avec petite buanderie sous l'escalier en pierres. Le rez-de-chaussée a sept pièces, le premier en a cinq et des lieux d'aisances, grenier avec mansarde, couverture en ardoises, porche couvert dont le dessus dépend du lot ci-après.

5. Le tout compris sous les numéros 653 et 653 bis de la section G, pour une contenance de onze ares soixante-dix-sept centiares, joint au nord MM. Vinsonneau, veuve Lancement, Perreau et Liénard, au levant MM. Perreau, Lechat et Lorrain, au midi M. Lechat et le deuxième lot ci-après et au couchant la rue d'Orléans.

Mise à prix, trente mille francs, ci 30,000

**DEUXIÈME LOT**  
Une maison, n° 85, rue d'Orléans, comprenant vaste porche pour l'accès de la maison, de la cour, du jardin et des servitudes, remise, écurie, refuge servant de fosse à fumier, buanderie au midi du jardin, grenier au-dessus pour lesquels on accède par un escalier situé dans la buanderie, lieux d'aisance au levant du jardin et au nord de la buanderie, au nord du jardin et de la cour, mur mitoyen avec le premier lot, dans lequel existe une porte qui devra être supprimée à la fin du bail de M. Thiffine, soubassement composé d'une cuisine et de deux caves voûtées, sept pièces au rez-de-chaussée, sept pièces au premier étage et sept pièces au deuxième, pompe aspirante et foulante dans l'angle nord-est de la cour adossé au mur de la cuisine.

6. Ce lot, compris sous les numéros 652 et 653 p de la section G, pour une contenance de cinq ares soixante-dix-sept centiares, joint au nord et au levant le premier lot, au midi M. Lechat et au couchant la rue d'Orléans.

Mise à prix, vingt-cinq mille francs, ci 25,000

**TROISIÈME LOT**  
Une maison, sise grande rue Saint-Nicolas, numéros 71 et 73, composée de trois caves voûtées en soubassement, un rez-de-chaussée ayant deux petites cours où se trouvent des lieux d'aisances et sept pièces dont le vestibule, comprenant l'escalier et une pompe ; sept pièces au premier, autant au second et lieux d'aisances, greniers avec deux mansardes, couverture en ardoises.

7. Ce lot, compris sous les numéros 217 et 217 bis de la section G, pour une contenance de quatre-vingt-dix centiares, joint au nord la rue Saint-Nicolas, au levant M. Moneste, au midi Madame veuve Drouhault, au couchant la rue Chazy et Madame veuve Drouhault.

Mise à prix, seize mille francs, ci 16,000

**QUATRIÈME LOT**  
Une maison, sise au Champ-de-Foire, avenue de la Gare de l'Etat, occupée par M. Emile Boret, comprenant une cave voûtée au rez-de-chaussée et un vestibule avec cage d'escalier ; au premier étage, une cuisine, petite salle à manger, salon, antichambre et bureau ; au second étage, deux chambres et deux cabinets, grenier, couverture en ardoises, lieux d'aisances ; jardin avec pompe dans l'angle nord-ouest ; magasin avec grenier dans une partie seulement, ledit magasin ouvrant sur la rue de Poitiers.

8. Ce lot, compris sous les numéros 1139 et 1139 p de la section II, pour une contenance de deux ares quarante-cinq centiares, joint au nord la rue de Poitiers, au levant M. Dalangou, au midi l'avenue de la Gare de l'Etat et au couchant Madame Moguet.

Mise à prix, dix mille francs, ci 10,000

**CINQUIÈME LOT**  
Un magasin et un jardin entourés de murs, rue Fardeau ; pompe dans le magasin ; ceps de vigne et arbres fruitiers dans le jardin à l'angle nord-est duquel existent des lieux d'aisances.

9. Ce lot, compris sous le numéro 1147 de la section II pour une contenance de huit ares cinquante-neuf centiares, joint au nord M. Lecluze, au levant la rue Saint-Lazare, au midi M. Revèche et au couchant la rue Fardeau.

Mise à prix, quinze cents francs, ci 1,500

**SIXIÈME LOT**  
Un magasin entouré de murs ayant un hangar couvert en ardoises ; un autre magasin construit et couvert, les deux situés avenue de la Gare de l'Etat.

10. Ces deux magasins, compris sous les numéros 1147 de la section II, 161 p de la section G et 160 de la section E, pour une contenance de huit ares soixante-dix-huit centiares, joignent au nord et à l'est la rue Bourignol, au midi l'avenue de la Gare de l'Etat et au couchant Madame veuve Duteil.

Mise à prix, deux mille francs, ci 2,000

**SEPTIÈME LOT**  
Une cave en roc, à La Fuye, dont l'entrée est commune avec M. Houllard et Madame veuve Michel Gouby.

Mise à prix, quatre-vingts francs, ci 80

**II. Commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.**  
**HUITIÈME ET DERNIER LOT**  
Un terrain, situé à la Butte Saint-Julien, planté de rangées de vigne et d'arbres fruitiers et ayant une petite chambre dans l'angle nord-est.

11. Ce terrain, compris sous les numéros 619, 619 p et 620 de la section pour une contenance de un hectare soixante-trois ares dix-neuf centiares, joint un chemin au couchant et au nord, au levant M. Vennevier et au midi MM. Léger et Chauvin.

Mise à prix, deux mille cinq cents francs, ci 2,500

Total des mises à prix : quatre-vingt-sept mille quatre-vingt-fr., ci 87,080

S'adresser, pour renseignements :  
1° A M<sup>e</sup> LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12, poursuivant la vente ;  
2° A M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

Etude de M<sup>e</sup> LELIEVRE, notaire à Saumur.

## A ADJUGER

Le samedi 8 septembre 1894, à 1 heure du soir, en l'étude de M<sup>e</sup> LELIEVRE, notaire.

## Une Petite Campagne

Sise à Montagland, commune de Bagnoux, appartenant à M. et M<sup>me</sup> PETIT,

Contenant : Pavillon, terrain en jardin et vigne, et accessoires.  
Contenance : 48 ares 38 centiares.

Mise à prix : 2,000 fr.  
Faculté de traiter avant l'adjudication.

S'adresser, soit à M. PAUL TAVEAU, expert à Bagnoux, soit à M<sup>e</sup> LELIEVRE, notaire.

## BONNE OCCASION A SAISIR

## A CÉDER

Après affaires faites  
**HOTEL et CAFÉ de la NOUVELLE-GARE.**  
S'adresser à M. DARNAULT.

Etude de M<sup>e</sup> JAMIN, notaire à Gennes (Maine-et-Loire).

## VENTE PAR LICITATION

Le dimanche 14 octobre 1894, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> JAMIN, notaire à Gennes (Maine-et-Loire).

## D'une Propriété d'agrément

Dite SOUS-LE-PUITS  
Commune de Gennes  
Comprenant maison d'habitation en forme de petit château, avec ses dépendances consistant en : jardins, terres, vignes, remise, écurie, hangar, grandes caves sous le roc, petit bois, bois taillis, ile sur la Loire, etc.  
Le tout d'une contenance approximative de deux hectares trente-quatre ares soixante-dix centiares.

Mise à prix : 20,000 fr.  
Pour visiter et connaître les conditions de la vente, s'adresser au M<sup>e</sup> JAMIN, notaire à Gennes, dépositaire du cahier des charges.

## A VENDRE

Un CHIEN courant excellent  
Quatre ans.  
S'adresser au garde de M. le baron Le Pelletier, château de Salvart.

## Bouteilles Champenoises

**A VENDRE**  
S'adresser au Mess de MM. les Officiers.

Etude de M<sup>e</sup> LELIEVRE, notaire à Saumur.

## A VENDRE OU A LOUER

PRÉSENTEMENT  
**MAISON**

Située quai de Limoges, n° 58, pouvant servir à un commerce de gros.

Comprenant : Habitation et grands magasins, écuries, caves, etc., le tout d'une contenance de 500 mètres environ.

Prix modéré. — Facilité de paiement.  
S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire, rue d'Orléans, ou à M. MATHELIE, Grand'Rue, n° 60, à Saumur.

## PENSION DE JEUNES FILLES

Cours du Collège  
Leçons particulières  
**M<sup>lle</sup> BONIFAS**  
8, Rue du Petit-Mail, SAUMUR

ON DEMANDE un bon jardinier et connaissant bien la taille des arbres pour le 1<sup>er</sup> octobre prochain.  
S'adresser au bureau du journal.

**ÉPICERIE NOUVELLE**  
38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR  
**E. CHAUVEAU**

Spécialité de Boîtes p<sup>r</sup> Baptêmes  
Boîtes marraines satins et peluches  
Boîtes avec noms et initiales sur commandes en prévenant 2 jours à l'avance  
Dragées fines pur sucre, le 1/2 kil. 1 fr. 20  
Demandez le Catalogue et l'Album de la collection des Boîtes avec initiales.

## ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER  
**IMBERT Fils**

## Conserves pour la Chasse, en Boîtes à ouverture facile

Galantines de volailles. 90 et 1 50  
Confit d'oie, de dinde ou de canard. 1 90 à 4 90  
Poulet à la gelée. 75, 1 20 et 2 25  
Tripes mode de Caen. 95, 1 50 et 2 90  
Tête de veau. 1 20 et 2 25  
Conserves à réchaud (toutes les sortes)  
Crème foie gras truffée, 75, 1 40, 2 25  
Pâtés foie gras truffés, 95, 1 90 à 4 50  
Mauviettes au foie gras, 2 25 et 3 25  
Andouillettes truffées, 1 20  
Saucisses Rossini, 1 20  
SALMIS : Sarcelles, Alouettes, Mauviettes, etc.

Fromages en boîtes : Pont-Lévéque, Camembert et Fin de siècle  
Flacons de poches : Rhum, Cognac, Kirsch, Liqueurs.

## MAISON CRÉMIEUX

27, Rue d'Orléans, 27, SAUMUR

## Vêtements complets sur mesure

Tissus dernière Nouveauté  
à **35 FRANCS**  
Livraison rapide. — Coupe réputée sans rivale.  
Saumur, imprimerie Paul Godet.

# ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, SAUMUR  
Eau-de-vie blanche pour fruits (préparation spéciale.)  
Vin Rouge, Côteaux de Saumur, le litre 0.35, la pièce (225 litres) 68 fr. droits payés  
Vin Blanc, Côteaux de Saumur, le litre 0.40, la pièce (225 litres) 80 fr. droits payés  
26 litres pour 25. — Livraison à domicile.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,  
Hôtel-de-Ville de Saumur

Marmande, 43 degrés. . . . . 1.50  
Montpellier, 45 — . . . . . 1.75  
Armagnac, 50 — . . . . . 2.00

le litre (voir ci-dessus)  
Certifié par l'imprimeur soussigné.  
LE MAIRÉ.

Un a  
Six  
Trois  
L  
L  
Un  
gant-  
pratiqu  
qui, s  
vice a  
Le fa  
une d  
scolar  
soit 1  
les pa  
qu'ils  
laire,  
lourde  
Cert  
indige  
Mais e  
vent le  
et les  
cessair  
camara  
Or,  
Gehes  
livres r  
à 1 fr  
revenai  
livres r  
état de  
Le sc  
appel,  
des inst  
pour o  
livres,  
traités,  
miné le  
Pins  
dont qu  
lisables  
exempl  
remis e  
simple,  
volonté,  
en état  
l'exposit  
Ce pr  
« biblio  
dissem  
900 vol  
été dist  
1893, et  
lecture,  
dans les  
core par  
Suppl  
que de  
servir à  
M. Tr  
port :  
« Les  
tout ce  
plein for  
Les insti  
chose no  
craignai  
la comm  
aujourd'  
plus de  
et comm